COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 31 MARS 2015 A 20H30

PRESENTS
M GABAS / MME ARSLANIAN / M LACROIX / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / M TOUYAROU / MME LABAT A / M LABURTHE / MME LABAT M / MME LABARTHE / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / M ESPIAU / MME MONGIS / M BLAYA / MME COLLADELLO / M FAGET / M FALTRAUER / MME CLERMONT / M KUBIAK / MME CARDONA / MME GARCIA / MME ROLANDO

EXCUSES
Mme MAO / M LAMORT

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION
Mme MAO / M LAMORT

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 28 janvier 2015 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2. ENTRETIEN SITE DOMUS, CENTRE INTERPRETATION, MUSEE: REMBOURSEMENT PAR SIVU
3. SUBVENTION CONSEIL GENERAL POUR CAMPAGNE DE FOUILLES 2012
4. SUBVENTION PUBLICATION FOUILLES 2015
5. BAIL CENTRE HOSPITALIER
6. REGIME INDEMNITAIRE REDACTEUR
7. CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION/VMC ECOLE DE MUSIQUE
8. CONTRAT FOURNITURE ENERGIE TARIF JAUNE/TARIF VERT
9. DON ŒUVRE COMPAGNON DU DEVOIR POUR LE GITE ST JACQUES
10. AVENANTS MARCHES TRAVAUX ILOT RAPHAEL
11. CONVENTION MEDIATHEQUE D'ÉAUZE AVEC L'ADPL
12. DESHERBAGE MEDIATHEQUE : PROJET DE VENTE DES OUVRAGES MIS AU REBUS AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION CARITATIVE
13. DEPOSE LIGNE HTA PROPRIETE DU DOMAINE DE TARIQUET A LA HITAIRE
14. VALIDATION ADAPT

- QUESTIONS DIVERSES

1. DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires inscrit dans la Loi est instauré dans les collectivités de plus de 3 500 habitants pour discuter des priorités affichées dans le budget primitif et informer de l'évolution de la situation financière de celles-ci.

Monsieur le Maire donne lecture de sa présentation :

"Mes Chers Collègues,

I. LE CONTEXTE NATIONAL :

La Loi de Finances 2015 a fixé les règles qui seront applicables dans nos collectivités dès cette année.
Plusieurs mesures auront un impact sur les finances locales (baisse des concours de l'Etat, renforcement de la péréquation, évolution de la dépense locale).
Deux chantiers seront menés en 2015 :

- *la réforme de la DGF applicable en 2016*
- *la révision expérimentale des valeurs locatives appliquées aux logements d'habitation qui devrait s'étaler jusqu'en 2018.*

*a) **constat** :*

La baisse des dotations de 11 milliards sur 3 ans (2015/2017) prévue par le projet de loi de finances pour 2015 se matérialise par 3,7 milliards de moins pour les collectivités territoriales. Soit une diminution de 6,5 % de l'enveloppe normée, qui passe de 56,839 milliards à 53,169 milliards. Comme pour la baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014, la répartition de cette moindre ressource se fera au prorata des recettes de fonctionnement par niveau de collectivités, soit :

- *2,071 milliards pour le bloc local (dont 70 % pour les communes, soit 1,45 milliard et 30% pur les intercommunalités soit 621 millions d'euros)*
- *1,148 milliard pour les départements*
- *0,451 milliard pour les régions*

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2014/2019 (article 14) prévoit que l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ne peut, à périmètre constant, excéder les montants suivants, exprimés en milliards d'euros courants : 56,87 en 2014 – 53,45 en 2015 – 49,79 en 2016 – 46,12 en 2017.

*b) **commentaire***

Contrairement aux associations d'élus locaux, le gouvernement relativise l'impact de la baisse de ses concours entre 2015 et 2017 en rappelant "que les bases des impôts locaux sont spontanément dynamiques et génèrent une augmentation régulière des ressources des collectivités".
En outre cette baisse sera selon l'Etat d'autant plus soutenable que les concours financiers de l'Etat ne représentent que 28 % des 189 milliards d'euros de recettes de fonctionnement des collectivités, composées à 60 % de recettes fiscales".
Ainsi au total, les recettes des collectivités territoriales "progresseront de 10 milliards d'euros entre 2014 et 2017, soit de 1,3 % par an en moyenne", indique le rapport annexe de la loi de programmation des finances publiques pour 2014/2019.

II. LE CONTEXTE LOCAL :

La commune d'ÉAUZE dont on abordera les paramètres financiers au prochain chapitre, sera bien évidemment impactée par la baisse des dotations mais aussi par les contraintes fortes liées aux différentes normes votées par le Parlement (mise en accessibilité, rythmes scolaires).

De plus, étant Bourg Centre, nos équipements sont portés par la seule commune d'ÉAUZE mais bénéficient à la population intercommunale assez importante.

Jusqu'alors seules trois compétences ont été transférées à la CCGA :

- *le SAAD*
- *l'enfance-jeunesse*
- *la voirie intercommunautaire*

Déléguer une compétence suppose qu'elle exerce complètement avec le même niveau de qualité antérieur et à un moindre coût.
Après 5 ans de recul suite à notre intégration à la CCGA le bilan est mitigé.

Le SAAD fonctionne bien, mieux structuré qu'auparavant mais son tarif est bien inférieur au coût réel de revient, ce qui suppose une subvention d'équilibre importante pour combler le déficit.

L'enfance-jeunesse est un service en pleine croissance, l'ouverture de la crèche est très satisfaisante et le taux d'aide de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse est très généreux.
Malgré tout, les exigences en matière d'encadrement deviennent lourdes à supporter même si elles sont mutualisées.

Le volet voirie pour ÉAUZE ne concerne que la voirie hors agglomération.
Depuis 2010 aucune amélioration du service et un dysfonctionnement chronique avec nos propres services.

L'augmentation récente de la fiscalité (+ 30 %) lors du vote du budget 2015 pour la CCAG met les ménages et les entreprises dans une situation tendue financièrement.

La commune d'ÉAUZE, elle aussi en besoin de financement devra, tenir compte de cette situation.

Enfin, avant d'aborder le détail des différentes masses du budget ainsi que la fiscalité qui en découlera, je dirai quelques mots sur le SIVU. La subvention d'équilibre de la ville d'ÉAUZE au pôle archéologique inclut les annuités d'emprunts et les frais de fonctionnement.
Tout le défi et l'enjeu des années à venir est de faire travailler ÉAUZE et MONTREAL en synergie tant sur le plan organisationnel que sur le plan communication.
Cela suppose un partenariat fort entre les différents offices de tourisme, les partenaires institutionnels (communautés de communes, CDTL, CRTL, Grands Sites...).

III. LE BUDGET ET LES ORIENTATIONS :

Je vais maintenant vous soumettre les différentes masses qui vont constituer notre budget, en tenant compte de tous les éléments préalablement cités.

La baisse significative de la DGF se poursuit en 2015 comme annoncée par le gouvernement.

Eauze avait perdu 69 K€ en 2014 et cette année avoisinera les 80 K€.

Les rythmes scolaires, malgré le fonds d'amorçage-aide de l'Etat-, laisse à la charge de la commune 50 K€.

En synthèse pour 2015, voici les orientations budgétaires:

- *maîtrise du budget général avec recherche d'économie de l'ordre de 50 K€.*
- *après le gel des taux d'imposition depuis 2008 (avec deux baisses dues au transfert des charges vers la CCGA 2010/2013), cette année je fixe le curseur entre 0 et + 2 % à définir par la commission des finances.*
- *poursuite de la pause sur l'investissement en général. La participation de la commune à la Maison de la Vigne et du Vin dont l'étude de faisabilité avance devrait être examinée l'an prochain.*

Je vous propose maintenant l'analyse des grandes masses.

IV. Recettes

Nous allons donc aborder maintenant le volet "recettes" de notre budget.

Les contributions directes qui vont alimenter nos recettes sont le produit de notre fiscalité choisie ainsi que des différentes dotations provenant de l'ETAT, en particulier toute une batterie de fonds de péréquation.

Le total de nos recettes fiscales sur les quatre taxes avoisineront 2660 K€.

- ***Allocation de compensation :***

T H	*165 K€*	)	
F B et F N B	*70 K€*	)	*249 K€*
T P et C F E	*14 K€*	)	

- ***fonds divers***

IFER + TASCOM *(taxe sur les surfaces commerciales)*	*105 K€*	)	
CVAE *(cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)*	*183 K€*	)	*820 K€*
DCRTP *(dotation de compensation de la réforme de la TP)*	*183 K€*	)	
FNGIR *(fonds national de garantie individuelle des ressources)*	*349 K€)*		

- ***dotation forfaitaire de l'Etat*** *800 K€*

A ceci peuvent s'ajouter en fonction des critères d'éligibilité des projets en cours, d'autres subventions du Département, de la Région, de l'Etat ou de l'Europe.

- ***dotation de solidarité rurale*** *210 K€*
- ***vente produits fabriqués, prestations, services*** *387 K€*
- ***travaux en régie*** *200 K€*

Dans les dépenses de fonctionnement, l'orientation devrait être la suivante :

- ***charges à caractère général*** *1409 K€*
- ***charges de personnel*** *2147 K€*

L'augmentation mécanique des salaires en particulier suite à la réforme des catégories C conjugués à des prévisions d'avancement de grade ne devrait pas impacter trop fortement le budget personnel du fait du départ à la retraite de 2 salariés (non remplacés pour 1 car déjà remplacés et le 2ème retraité remplacé par un salarié de base)

- ***charges de gestion courante*** *986 K€*
- ***frais financiers*** *240 K€*

En 2012, 1000 K€ d'emprunt ont été déployés pour faire face aux différents besoins de financement évoqués en 2013 aucun emprunt effectué.
En 2014, un emprunt de 600 K€ a été souscrit.
Cette année, nous aurons recours à l'emprunt pour environ 50 K€.

- ***Amortissement de matériel*** *291 K€*

V. Investissement

- ***matériel divers*** *10 K€*
- ***PLU*** *40 K€*
- ***travaux voirie*** *452 K€*

  - 25 K€ éclairage public
  - 25 K€ PAVE
  - 100 K€ tennis
  - 72 K€ place René Cassin (suppl)
  - 100 K€ en régie
  - 70 K€ programme voirie
  - 60 K€ transformateur Pouy

- ***travaux bâtiments communaux (en régie)*** *100 K€*
- ***cathédrale St-Luperc*** *130 K€*
- ***Ilot Raphaël*** *30 K€*
- ***salle de sports Belle Marie*** *10 K€*
- ***vitraux Maignan*** *28 K€*

Je voudrais également faire un point sur les emprunts réalisés depuis 2008 et à venir, soit pour chaque année le montant emprunté :

- 2008 = 0
- 2009 = 1365 K€
- 2010 = 500 K€
- 2011 = 1300 K€
- 2012 = 1000 K€
- 2013 = 0
- 2014 = 600 K€

sur 2015 la part d'emprunt à réaliser devrait s'élever à environ 500 K€ (emprunts positionnés les années passées).

VI. Conclusion :

2015, année de transition vers une rigueur budgétaire dictée par le Gouvernement mais surtout par 30 ans de non réforme structurelle de ce pays.

Les collectivités territoriales voient les aides d'Etat baisser drastiquement mais les communes qui doivent faire face aux exigences des citoyens auront à faire des arbitrages douloureux dans l'orientation des aides et le financement de certains projets.
ÉAUZE n'échappera pas à cette évidence et je souhaite que 2015 soit une année de réflexion et d'analyse pour construire un budget sérieux et fiable pour les années à venir.
Je vous remercie."

A l'issue de cette présentation et des débats, Madame ROLANDO demande à avoir communication du détail du budget de la réforme des rythmes scolaires sur ÉAUZE.

2. ENTRETIEN SITE DOMUS, CENTRE INTERPRETATION, MUSEE : REMBOURSEMENT PAR SIVU

Comme cela se pratiquait avant le transfert de compétences au SIVU pour le musée, les agents des services techniques (électriciens, plombiers, voirie, espaces verts...) assurent l'entretien courant des bâtiments et des espaces verts.

Afin de pouvoir refacturer les heures correspondantes au SIVU, il s'avère nécessaire de signer une convention (vous avez eu copie du projet).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. SUBVENTION CONSEIL GENERAL POUR CAMPAGNE DE FOUILLES 2012

Comme tous les ans, la commune d'ÉAUZE a sollicité en 2012 le Conseil Général du Gers afin de participer à la campagne de fouille de la Domus à hauteur de 10 750 €.

Or, une erreur d'imputation a fait que cette subvention a été encaissée le 31 décembre 2013 sur le budget du SIVU.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour permettre d'établir un titre afin que le SIVU reverse à la commune cette somme.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. SUBVENTION PUBLICATION FOUILLES 2015

Après trois campagnes triennales de fouilles programmées, les travaux de mise en valeur de la Domus d'Elusa sont achevés. Le site est ouvert au public depuis juillet 2013.

Pour permettre une meilleure présentation aux visiteurs et aux scientifiques, les travaux pour la publication de ces années de fouilles sont en cours sous la direction de Monsieur Pierre PISANI responsable du service archéologique Toulouse Métropole et responsable de la fouille de la Domus.

Afin de poursuivre des analyses et la rédaction de cette publication, un budget de 43 000 € par an avait été programmé jusqu'en 2015. Au vu des contraintes budgétaires de tous les partenaires et après concertation, un budget annuel inférieur a été acté pour 2015 à savoir 24000 € soit 6 000 € par partenaire.

Il est donc nécessaire de solliciter les trois partenaires de la commune (Etat, Région, Département) à hauteur de 6 000 € chacun.
Le dossier de demande de subvention préparé avec Monsieur PISANI est consultable au bureau de Madame la DGS.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat et à solliciter le Conseil Régional et le Conseil Général.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. BAIL CENTRE HOSPITALIER

Le service psychiatrique du Centre Hospitalier Général à Auch est actuellement en location à l'EHPAD d'Eauze.
Or, ce dernier souhaitant récupérer l'espace mis à disposition du service psychiatrique, il a été convenu que lors de la construction de l'extension mairie, deux bureaux seraient réservés pour y accueillir ce service, indispensable pour certains de nos administrés.

Vous avez eu copie du projet de bail à intervenir avec le Centre Hospitalier Général, à compter du 20 avril 2015 pour deux bureaux et un espace d'attente (au 2ème étage face à la salle du Conseil Municipal), pour un loyer mensuel de 330 €. Ce montant a en effet été défini car le Centre Hospitalier Général souhaite avoir l'exclusivité de ces espaces alors que dans un premier temps cela devait n'être que des occupations ponctuelles.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. REGIME INDEMNITAIRE REDACTEUR

Afin de pouvoir maintenir le même régime indemnitaire à un agent qui vient de bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur, il est nécessaire de modifier la délibération fixant le coefficient d'IEM (indemnité d'exercice des missions) applicable au grade de rédacteur de 2,5 à 3.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité. Ci-après l'article 3 du décret 2012 924 du 30/07/2012 portant statut du cadre d'emploi de rédacteur territorial.

"Article 3
Les rédacteurs territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.
Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution.
Ils peuvent être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.
Les rédacteurs principaux de 2e classe et les rédacteurs principaux de 1re classe ont vocation à occuper les emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés au I, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, par l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie.
Ils peuvent à ce titre réaliser certaines tâches complexes de gestion administrative, budgétaire et comptable, être chargés de l'analyse, du suivi ou du contrôle de dispositifs ou assurer la coordination de projets.
Ils peuvent également se voir confier la coordination d'une ou de plusieurs équipes, et la gestion ou l'animation d'un ou de plusieurs services."

7. CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION/VMC ECOLE DE MUSIQUE

Après arrêt de la garantie sur les installations climatisation et VMC des bâtiments modulaires qui abritent l'école de musique, il est nécessaire de souscrire un contrat de maintenance.

Après analyse par les services techniques, la meilleure proposition est faite par Inter Energies à LONS pour un montant annuel de 964 € HT.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir dont vous avez eu copie.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. CONTRAT FOURNITURE ENERGIE TARIF JAUNE/TARIF VERT

Les tarifs d'électricité de forte puissance réglementés par l'Etat prendront fin au 1er janvier 2016 obligeant l'acheteur public à mettre en concurrence les fournisseurs par l'intermédiaire de marchés appropriés.

Le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG) propose d'adhérer à une procédure d'achats groupés avec les syndicats départementaux de l'Aveyron, du Lot, de la Lozère, du Cantal, de la Corrèze et du Gers.

Ce groupement de commandes est essentiellement constitué de territoires ruraux permettant d'atteindre un volume proposé suffisant pour inciter une dynamique concurrentielle et obtenir de meilleures propositions.

Vous avez eu copie du projet de convention et de délibération.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité

9. DON ŒUVRE COMPAGNON DU DEVOIR POUR LE GITE ST JACQUES

Monsieur Xavier MAILHOL, tailleur de pierre sur le tour de France des Compagnons du Devoir, souhaite faire don à la commune d'un élément en pierre pour le gite d'étape St-Jacques.

Vous avez eu copie de sa proposition et l'avis de l'office de tourisme sur ce projet.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis pour accepter ce don qui n'est grevé d'aucune charge.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité

10. AVENANTS MARCHES TRAVAUX ILOT RAPHAEL

Dans sa séance du 27/05/2014, le Conseil Municipal a accepté les avenants aux lots 1, 2, 5, 6, 8, 9 ,13 et 14 pour un montant global de 16 855,55 € HT.

Le 13 mars 2015, le maître d'œuvre transmet une série d'avenants aux lots 1, 6, 7, 8, 9 et 11 pour tenir compte de diverses modifications apparues au cours du chantier. Le montant des ces nouveaux avenants s'élève à 19 059,44 € HT.
Vous avez eu copie du rapport de synthèse N°5 ainsi que du rapport du maître d'œuvre concernant les modifications pour chaque lot.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 5 abstentions : Mme ROLANDO (+ procuration de M LAMORT), Mme GARCIA, M KUKIAK, Mme CARDONA.

11. CONVENTION MEDIATHEQUE D'ÉAUZE AVEC L'ADPL

L'Association pour le Développement d'une Politique de la Lecture (ADPL) a sollicité la médiathèque afin de servir de point de dépôt/relais pour permettre à l'ADPL, aux collectivités ou aux particuliers avec lesquels elle travaille, de déposer et de récupérer des livres, documents ou œuvres d'art.

La médiathèque ne prend pas la responsabilité des matériels en dépôt (ceux-ci sont cependant couverts par l'assurance RC et Incendie de la commune en cas de vol ou incendie au titre de "contenus dans le bâtiment").
Vous avez eu copie de la convention (à titre gratuit) à intervenir.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

12. DESHERBAGE MEDIATHEQUE : PROJET DE VENTE DES OUVRAGES MIS AU REBUS AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION CARITATIVE :

La responsable de la médiathèque a imaginé pour éviter la mise au pilon d'ouvrages "désherbés" d'organiser une vente à 1 € le document (livre ou revue) au profit d'une association caritative en l'occurrence "2000 BD" de Serge ERNST.
La vente pourrait se dérouler le jour du Festival BD en Gascogne le 2 août 2005.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et dans le cas où celui-ci serait favorable ajouter une compétence à la régie médiathèque, à savoir "vente d'ouvrages issus du désherbage annuel" et fixer un tarif de vente des ouvrages.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

13. DEPOSE LIGNE HTA PROPRIETE DU DOMAINE DE TARIQUET A LA HITAIRE

Monsieur Rémy GRASSA domaine du Tariquet souhaite que la ligne HTA traversant sa propriété au lieu-dit "La Hitaire" soit déposée par ERDF. En effet, ladite ligne (vous avez eu copie du plan) n'est pas utilisée à l'exploitation et est à certains endroits dangereuse vu la topologie du terrain. De plus, le site est desservi par une autre source.

Pour permettre cette dépose, le Conseil Municipal doit émettre un avis pour éviter qu'à l'avenir la reconstruction de cette ligne, si un nouveau besoin se faisait jour, ne soit mise à la charge de la collectivité, en précisant qu'après dépose, toute modification ou réutilisation de ce réseau sera à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

14. VALIDATION ADAPT

La Loi 2005-102 du 11/02/2005 impose aux collectivités de mettre en place un "Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics" PAVE en 2015.

Devant l'ampleur de la tâche et les coûts très conséquents pour les collectivités, la date butoir de 2015 pour réaliser les travaux a été modifiée. Seul un calendrier dit d'ADAPT (agenda d'accessibilité programmé) doit être élaboré avant le 27 septembre 2015.

Le commune d'ÉAUZE s'est adjoint les services du Cabinet LAVIGNE pour l'élaboration du PAVE et établir le calendrier de réalisation. La Loi permet maintenant d'étaler la réalisation des travaux sur 9 ans.

Vous avez eu copie de l'extrait du dossier établi par le Cabinet Lavigne sur les propositions de programmation, le dossier complet version papier est consultable au bureau de Madame la DGS.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

*** QUESTIONS DIVERSES**

Mme ROLANDO : demande qu'après un an et demi de périodes électorales un nouveau mode de fonctionnement puisse être mis en place.
Notamment, elle souhaiterait qu'une place soit laissée à l'opposition dans les commissions suivantes :

- commission de révision des listes électorales (les membres sont désignés par le Préfet et par le Président du Tribunal de Grande Instance tous les 3 ans sur une liste proposée par Monsieur le Maire)
- commission des impôts (les membres -8 titulaires et 8 suppléants- sont désignés par le Directeur des Services fiscaux sur une liste de 32 personnes proposée par Monsieur le Maire pour la durée du mandat)
- commission d'accessibilité
- comité technique paritaire (les 5 membres sont désignés par Monsieur le Maire pour la durée du mandat)

Monsieur le Maire : informe le Conseil Municipal de la date de la finale Trophée Esteve (Coupe du Gers) pour l'équipe féminine 1 du Basket Elusa Club le 6 avril à Valence/Baise contre Gimont.

La séance est levée à 22H.

ADDITIF :

Madame ROLANDO a posé une question à Monsieur le MAIRE durant la séance. Elle souhaite que la réponse apportée par celui-ci figure au PV de la séance.

- Madame ROLANDO demande à Monsieur le Maire une information quant au courrier adressé à tous les agents communaux en début d'année 2015 concernant le gel des avancements.

⇨ Monsieur le Maire rappelle le contexte contraint des finances avec la baisse des dotations (estimée à 10% dans le débat d'orientations budgétaires), et la réforme statutaire des catégories C avec une revalorisation de l'ordre de 5 points par agent, ce qui pour ÉAUZE correspond à environ 25 000 €.

Il précise que cette réforme statutaire a également largement réduit le décalage entre avancement minimum et avancement maximum, qui est passé de 1 an et demi en moyenne à 4 mois actuellement.